



COMPRENDRE LE BUDGET MUNICIPAL

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit impérativement être voté avant le 15 avril.

Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. **Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal.**

Qui prépare le budget ?

Madame Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'elle réalise en collaboration avec les Elus, le conseiller aux finances et le trésorier de Verny.

Qui vote le budget ?

Le budget est voté par le Conseil Municipal. Concernant notre commune, le budget a été adopté **le mardi 5 avril 2016 à l'unanimité.**

Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire de la Trésorerie, du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien suivie !

Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

En sa qualité d'ordonnateur, **Madame le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes.** Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis et visés par **Madame Le Maire.** Toutefois, c'est la Trésorerie qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

De quoi se compose le budget ?

Il est divisé en deux parties : **une section de fonctionnement et une section d'investissement.**

Cher(e)s habitant(e)s,

Ce spécial « **QUOI DE NEUF Budget** » vous informe sur les finances de notre commune.

Cordialement

**Madame le Maire
Martine MICHEL**

POURNOY LA CHETIVE

COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	412 294.92 €
Dépenses	436 733.88 €
Excédent reporté	147 635.05 €
Soit un résultat excédentaire	172 074.01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	36 289.10 €
Recettes	46 716.44 €
Résultat reporté excédent 2014	4 242.50 €
Soit un résultat excédentaire 2015	14 669.84 €

EXTRAIT de la délibération du conseil du 5 avril 2016 :

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix « POUR » d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
En report, la somme de 172 074.01 €.

SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER,
UN EXCEDENT DE FINANCEMENT DE 14 669.84 €



BUDGET 2016 : Après examen du budget primitif section principal et l'avoir étudié chapitre par chapitre en section de fonctionnement puis article par article en section d'investissement, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité des voix :

Section de fonctionnement

Dépenses	588 213.01 €
Recettes	588 213.01 €

Section d'investissement

Dépenses	271 285.58 €
Recettes	271 285.58 €

La Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes au bon fonctionnement et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation des services (accueils de loisirs, restauration scolaire, etc.).

Les recettes :

Au premier rang des recettes figurent les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) que « **les Ponneux** » acquittent chaque année. **Ils représentent pour 2016, 29 % des recettes réelles.**

Les autres recettes proviennent principalement de l'Etat (DGF (Dotation globale de fonctionnement) : **16 % des recettes** ; Dotation de solidarité rurale, du produit des services municipaux payants et autres subventions et contributions (Etat, Région, Département, Caisse d'allocations familiales, etc.).

La dotation forfaitaire est en baisse depuis 2014

Perte annuelle :

- ↓ 2015 = - 9 566 €
- ↓ 2016 = - 10 351 €

Les dépenses :

Les frais de personnel (charges patronales incluses), constituent des dépenses incompressibles et obligatoires. Elles représentent à elles seules **34 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien du complexe sportif, des bâtiments, les primes d'assurances, la restauration périscolaire,...) représentent, quant à elles, **66%**.

Détail des subventions :

Subvention SIS : 65 000 €
(syndicat intercommunal scolaire) :

Subventions aux associations

- Le COUARAIL : 920 €
- Les Archers de Marly/Pournoy : 360 €
- l'ASLC : 1 380 €
- POURNOY LC BADMINTON : 510 €
- Le Souvenir Français : 130 €

La section d'investissement

Pour l'année 2016, la commune envisage :

- ⇒ Caméras, Sécurité,
- ⇒ Accessibilité handicapé (PMR) ,
- ⇒ Maternelle, Périscolaire,
- ⇒ Vidéoprojecteur,
- ⇒ Cimetière cavurnes,
- ⇒ Salle polyvalente,
- ⇒ Incendie, Monument aux Morts.



Les dépenses d'équipement (matériel mobilier etc.) représentent **7.37 %** des dépenses réelles d'investissement.

Les travaux de réfection ou d'aménagement des bâtiments municipaux représentent quant à eux, **26,10%**.

Les recettes d'investissement sont constituées de dotations et fonds divers (Fonds de compensation de la TVA) à hauteur de **27,14%**, le reste étant constitué par l'autofinancement.

Taux d'Imposition des Taxes Directes

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé d'**augmenter le taux d'imposition des taxes directes de 3%** afin de faire face à la diminution des baisses des dotations de l'Etat.

2015
Taxe d'habitation : 14,31 %
Taxe foncière : 14,21 %

2016
Taxe d'habitation : 14,74 %
Taxe foncière : 14,64 %

Le taux de la taxe foncière non bâti reste inchangé : **69.18 %**